

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mercredi le 8 août 2018, à 19:30 heures, au lieu ordinaire des assemblées.

Madame la conseillère	Julie Brosseau
Messieurs les conseillers	Ronald Girardin
	Éric Lachance
	Alain Gaucher
	Jules Bergeron
	Sylvain Raymond

formant le conseil au complet sous la présidence du maire, monsieur Jacques Desmarais.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Sophie Loubert, est également présente.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

123-08-18

Il est proposé par Madame Julie Brosseau, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2018.

124-08-18

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du mois de juillet 2018 et les avoir trouvés conformes, il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers présents, que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée

3. Correspondance

A) Don à la municipalité de Saint-Valentin

125-08-18

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers présents, d'octroyer un don de cinq-cents dollars (500\$) pour la tenue du festival de la Saint-Valentin.

Adoptée

B) Demande d'appui de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour une demande auprès du gouvernement du Québec relatif aux stratégies à adopter lors des appels d'urgences

126-08-18

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique, par l'instauration d'un projet-pilote, pourrait permettre de comparer le temps de déplacement des pompiers appelés à intervenir lors d'un appel d'urgence selon qu'ils utilisent ou non un feu vert clignotant sur les véhicules routiers qu'ils conduisent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté des Collines-de-l'Outaouais et de Bécancour ont été ciblées pour la mise en œuvre du projet-pilote;

CONSIDÉRANT QUE des ententes ont été conclues avec les deux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert d'urgence devait être apposé à l'intérieur du véhicule sur la zone non teintée du pare-brise;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote doit se terminer sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des provinces canadiennes ont implanté des mesures similaires sur leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE comme la MRC des Collines-de-L'Outaouais, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'ensemble des municipalités de la Montérégie Sud, de l'Estrie et bien au-delà, partage des services incendie soit avec une autre province soit avec les États-Unis depuis bon nombre d'années;

CONSIDÉRANT QUE les même règles devraient s'appliquer d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec accuse un retard significatif en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration de clignotant doit se faire rapidement et doit également couvrir les premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure aura non seulement l'avantage de diminuer le temps de réponse et augmentera, par la même occasion, la sécurité des pompiers, premiers répondants ainsi que celle des autres usagers de la route en éliminant la confusion que peut engendrer de telles situations;

CONSIDÉRANT QUE le coût relié à l'implantation de feu clignotant d'urgence sur les voitures sera à la charge des municipalités;

Il est proposé par Monsieur Ronald Girardin, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents d'adresser la présente résolution, en forme d'appui à Saint-Bernard-de-Lacolle, au ministre des Transports, au ministre de la Sécurité Publique, au ministre des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire en leur faisant la demande :

- a. d'implanter dans les plus brefs délais le droit d'utiliser un feu clignotant d'urgence sur, ou dans, les véhicules personnels conduits par les pompiers et/ou premiers répondants permettant ainsi aux autres usagers de la route de visualiser rapidement que le véhicule qui les précède ou leur fait face se rend à un appel d'urgence;
- b. d'imposer l'obligation aux autres véhicules de céder le passage et/ou de respecter un corridor de sécurité;
- c. de considérer une harmonisation avec les autres provinces et/ou territoires américains limitrophes;
- d. de considérer l'implantation d'avertisseur sonore et de feu stroboscopique dans les feux avant et arrière;
- e. d'imposer une implantation non-discrétionnaire, mais obligatoire et que le coût de la formation pour l'utilisation sécuritaire soit à la charge des municipalités.

Adoptée

4. Approbation des dépenses du mois de juillet 2018

127-08-18

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents, que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **165 909,69 \$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Adoptée

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière

5. Adoption du règlement 495-18 autorisant les constructions multifamiliales et les résidences pour personnes âgées dans le périmètre urbain

128-08-18

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Règlement no. 495-18

Modifiant le règlement de zonage portant le no. 347-07 visant la modification de la grille des usages des zones R-1, R-2, Cr-1, Cr-2, Cr-3, P-2 afin d'y inclure la sous-classe d'usage résidentiel C-1 autorisant les constructions multifamiliales isolées de 4 à 8 logements, la sous-classe d'usage résidentiel B-4 autorisant les résidences trifamiliales isolées et la sous-classe d'usage résidentiel B-1 autorisant les résidences bifamiliales isolées ; incluant aussi la sous-classe d'usage D, habitation communautaire (où seules les résidences pour personnes âgées sont autorisées), dans les grilles d'usage des zones R-1, R-2, Cr-1, Cr-2, Cr-3, P-1, P-2, P-3.

ATTENDU QUE

la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permet au Conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE	la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu et du plan d'urbanisme de la Municipalité;
ATTENDU QUE	l'un des objectifs du plan d'urbanisme pour le périmètre urbain est d'en augmenter sa densité;
ATTENDU QU'	il est important d'encourager l'accessibilité au logement pour les personnes âgées;
ATTENDU QU'	un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été dûment présenté à la séance du 8 mai 2018 ;
ATTENDU QU'	un premier projet de règlement a été adopté le 6 juin 2018;
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 juin 2018;
ATTENDU QU'	un deuxième projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2018;
ATTENDU QUE	le présent règlement a été approuvé par les électeurs le 16 juillet 2018;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents;
QUE	le préambule fasse partie intégrante du présent règlement;
QUE	le Conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu décrète par le présent règlement portant le no 495-18, ce qui suit, à savoir :

Article 1

Modification de la grille des usages et normes des zones R-1, R-2, Cr-1, Cr-2, Cr3, P-2 afin de permettre les sous-classes d'usage résidentielle B-1, B-4 et C-1, autorisant respectivement les résidences bifamiliales isolées, les résidences trifamiliales isolées et les résidences multifamiliales isolés de 4 à 8 logements;

Article 2

Modification de la grille des usages et normes des zones R-1, R-2, Cr-1, Cr-2, Cr-3, P-1, P-2 et P-3 afin de permettre la sous-classe d'usage résidentielle D, habitation communautaire. (où seulement les résidences pour personnes âgées seront autorisées).

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

6. Adoption du règlement 498-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

129-08-18

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Règlement no. 498-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
Modifiant le règlement no. 453-16 concernant les branchements à l'égout

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts;

ATTENDU QU' à la séance du 4 juillet 2018, un avis de motion a été donné et que ce projet de règlement a été dûment déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le préambule fasse partie intégrante du présent projet de règlement;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu décrète par le présent règlement portant le no 498-18, ce qui suit, à savoir :

Article 1 L'article 27 est abrogé et remplacé par :

- 27.1 *Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.*
- 27.2 *Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.*
- 27.3 *Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la Loi sur les compétences municipales.*
- 27.4 *Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.*
- 27.5 *En cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.*

Article 2 Application du règlement

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

7. Demande de dérogation mineure 2018-003 par Marc-André St-Denis et Doris Robert

130-08-18

Les demandeurs souhaitent effectuer un lotissement à partir des lots : 4 540 182/4 540 183/4 540 179/5 399 581/4 540 714, afin de créer les lots suivants :

1. Lot projeté 5 504 554 : d'une superficie de 1508,0 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 43,89 mètre, lorsque la norme minimale est de 60 mètres.

2. Lot projeté 5 504 555 d'une superficie de 1474,7 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 38,60 mètres, lorsque la norme minimale est de 60 mètres et d'un frontage 38,50 lorsque la norme minimale est de 50 mètres.
3. Lot projeté 5 885-856 d'une superficie de 1301,2 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 43,89 mètres, lorsque la norme minimale est de 60 mètres et d'un frontage 42,88 lorsque la norme minimale est de 50 mètres.
4. Lot projeté 5 885-857 d'une superficie de 1314,0 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 32,00 mètres, lorsque la norme minimale est de 60 mètres et d'un frontage 49,52 lorsque la norme minimale est de 50 mètres.
5. Lot projeté 5 703-423 d'une superficie de 1217,1 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 35,22 mètres, lorsque la norme minimale est de 60 mètres et d'un frontage 12 mètres lorsque la norme minimale est de 50 mètres.
6. Lot projeté 5 703-422 d'une superficie de 1336,6 mc, lorsque la norme minimale est de 3000 mc et d'une profondeur 35,05 mètres, lorsque la norme minimale est de 60 mètres et d'un frontage 11,38 mètres lorsque la norme minimale est de 50 mètres.
7. Le lot 5 703 421 qui est le tracé de la rue sera à 17 mètres au lieu de 75 mètres de la ligne des hautes- eaux du ruisseau côté sud du village de Saint Blaise.
8. L'emprise de la rue sera de 6 mètres au lieu de la norme minimale de 15 mètres.
9. Les culs-de-sac doivent avoir un rayon de 20 mètres minimum. Tandis que le rayon projeté est de 10 mètres.

La demande consiste à régulariser les normes de ces lots du Règlement de lotissement no. 349-07.

CONSIDÉRANT QU' aucun préjudice ne sera causé aux voisins puisque ces lots seraient de dimension quasi semblable à ceux existants dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE lesdits lots ne sont pas situés dans la plaine inondable;

CONSIDÉRANT QUE la dimension des lots est suffisante pour y construire des installations septiques conformes;

CONSIDÉRANT QUE les endroits propices pour construire à Saint-Blaise-sur-Richelieu sont de plus en plus rares car la plaine inondable et le zonage agricole sont contraignants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demandera des droits de passage sur l'acte notarié de la vente de tous les terrains ayant une adresse civique sur la nouvelle rue pour tous les véhicules mandatés par la municipalité leur donnant la possibilité de tourner dans leurs entrées;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la dérogation mineure #2018-003.

Adoptée

8. Résolution frais de chèque sans provision

131-08-18

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de chèques sans provision sont reçus à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses manipulations doivent être effectuées lors de la réception de chèques sans provisions;

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Madame Julie Brosseau et résolu unanimement par les conseillers présents d'imposer des frais de vingt-cinq dollars (25\$) pour chaque chèque émis sans provision.

Adoptée

9. Nomination d'un répondant en matière d'accommodement

132-08-18

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 17, le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

CONSIDÉRANT QUE ce répondant a pour fonctions de conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel de l'organisme en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Sylvain Raymond et résolu unanimement par les conseillers présents de nommer la directrice générale de la municipalité en poste à agir à titre de répondante en matière d'accommodement.

Adoptée

10. Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'Unesco, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité

133-08-18

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

CONSIDÉRANT QUE l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

Il est proposé par Monsieur Alain Gaucher, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'Unesco :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;

- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Adoptée

11. Don à la pharmacie Familiprix (Société N.B. Saint-Blaise)

134-08-18

CONSIDÉRANT QUE l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'aide accordée par la municipalité en vertu de cet article ne dépasse pas un montant total de vingt-cinq-mille 25 000\$ pour l'année 2018;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Raymond, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents de verser un montant de onze-mille-neuf-cent dollars (11 900\$) sous forme d'aide comme entreprise en démarrage sans la nécessité d'être approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée

12. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

135-08-18

Il est proposé par Monsieur Jules Bergeron, appuyé par Monsieur Ronald Girardin et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux de nettoyage du fossé exécutés sur la rue Principale pour un montant subventionné de 18 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Principale dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

13. Divers

M. Gaucher parle de l'arrivée de la punaise marbrée qui détruit les arbres fruitiers et le soya.

14. Informations générales

- ❖ L'épluchette du conseil aura lieu le 26 août 2018 de 11h à 15h.
- ❖ Le camp de jour termine le 17 août 2018. Ils présenteront une pièce de théâtre vendredi le 10 août.
- ❖ Le dernier paiement de taxes doit être fait pour le 7 septembre prochain.

15. Période de questions

Plusieurs questions ont été posées par un citoyen.

16. Levée de la séance

136-08-18

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Sylvain Raymond, appuyé par Monsieur Jules Bergeron et résolu unanimement par les conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée

Il est 20h15 heures.

SOPHIE LOUBERT
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

JACQUES DESMARAIS
Maire

Je, Jacques Desmarais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE A

DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2018

LISTE SÉLECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE	Chèques déjà émis en JUILLET 2018	12 683.37 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS AUTOMATIQUES	Chèques et paiements à émettre pour JUILLET 2018	107 158.12 \$
Salaires	juil-18	46 068.20 \$
GRAND TOTAL	juil-18	165 909.69 \$

DU 01-07-2018 AU 31-07-2018

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
APPOLLONIA S.E.N.C. APP50	15-07-18	12900 COURS	G/L	450.00	DÉPENSES CARREFOUR CULTUREL / LES BEAUX DIMANCHES	02 70190 452	450.00
ILLUMINA ILL50	19-07-18	12903 COURS	G/L	190.00	SORTIES D'ÉTÉ CAMP DE JOUR / 2E VERSEMENT /FACTURE 180528	02 70150 499	190.00
FERME G.J. FORGET INC. *FERM019	03-07-18	12905 COURS	000001	511.84	REMBOURS. DE TAXES		511.84
JULIE RHÉAUME RHE50	03-07-18	12906 COURS	G/L	26.97	REMBOURSEMENT SPORTS ENFANTS / 15 % POUR NATATION ÉLODIE ROY	02 70191 447	26.97
SAMUEL GRENIER GRE01	04-07-18	12948 COURS	G/L	154.00	SALIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE/ 9-14-30 MAI/4-6-12-20 JUN	02 70190 459	154.00
BOURGAULT MARILOU BOU01	04-07-18	12949 COURS	G/L	34.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE 7-17 MAI	02 70190 459	34.00
MYRIAM BOURGAULT BOU02	04-07-18	12950 COURS	G/L	11.00	SALAIRE SOCCER ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE/ 7 MAI	02 70190 459	11.00
BOURGAULT CAMILLE BOU03	04-07-18	12951 COURS	G/L	52.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 17-28 MAI / 4-20 JUN	02 70190 459	52.00
POTVIN MAYLISSA POT02	04-07-18	12952 COURS	G/L	67.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 9-14-21-30 MAI	02 70190 459	67.00
SAVARD NICOLAS SAV01	04-07-18	12953 COURS	G/L	112.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 15-21-23 MAI / 12-18 JUN	02 70190 459	112.00
SAVARD FRÉDÉRIC SAV02	04-07-18	12954 COURS	G/L	100.00	MARQUAGE LIGNES SOCCER	02 70190 459	100.00
SAVARD CAROLINE SAV03	04-07-18	12955 COURS	G/L	41.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 14-21 MAI /18 JUN	02 70190 459	41.00
JÉRÉMY ÉTHIER ETH02	04-07-18	12956 COURS	G/L	88.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE/ 15-16-29 MAI / 6 JUN	02 70190 459	88.00
ETHIER SAMUEL ETH50	04-07-18	12957 COURS	G/L	102.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 15-29 MAI / 4 JUN	02 70190 459	102.00
GABRIEL FAVREAU FAV01	04-07-18	12958 COURS	G/L	95.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE/ 9-16-23-30 MAI / 6 JUN	02 70190 459	95.00
EDOUARD FOISY FOI01	04-07-18	12959 COURS	G/L	41.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 14-21 MAI / 18 JUN	02 70190 459	41.00
ALEXANDRE GIRARD GIR01	04-07-18	12960 COURS	G/L	45.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 14-21 MAI / 4 JUN	02 70190 459	45.00
ÉLIANE LANCIAULT LAN01	04-07-18	12961 COURS	G/L	37.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 15-30 MAI/ 13 JUN	02 70190 459	37.00

DU 01-07-2018 AU 31-07-2018

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
							37.00
MAILLOUX MATIS MAI02	04-07-18	12962 COURS	G/L	50.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 15-28 MAI / 20 JUIN	02 70190 459	
							50.00
ÉLIANE SAUVÉ SAU01	04-07-18	12963 COURS	G/L	13.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 6 JUIN	02 70190 459	
							13.00
WILLIAM MOSQUEDA MOS50	04-07-18	12964 COURS	G/L	117.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 29 MAI / 12-20 JUIN	02 70190 459	
							117.00
ETHIER CHARLES-ÉMILE ETH03	04-07-18	12965 COURS	G/L	52.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 23-30 MAI / 13 JUIN	02 70190 459	
							52.00
LIGUE DE SOCCER DE LA FRO LIGU50	04-07-18	12966 COURS	G/L	1,806.00	MÉGABOOM 2018/ U4 À U6 29*12\$ / U8 À U19 81*18\$	02 70190 459	
							1,806.00
RICHARD LECOMPTE LEC55	04-07-18	12967 COURS	G/L	156.50	DEPLACEMENTS INSPECTEUR	02 61000 310	
							156.50
SOPHIE LOUBERT LOU50	04-07-18	12968 COURS	G/L	65.00	COMMISSIONS ET COMITES	02 11000 143	
			G/L	503.00	FRAIS DE DEPLACEMENT ADMINISTR (congrès québec)	02 13000 310	
							568.00
RICHARD LECOMPTE LEC55	04-07-18	12969 ANNULE	G/L	39.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE	02 70190 459	
							39.00
RICHARD LECOMPTE LEC55	04-07-18	12969 ANNULE	G/L	39.00-	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE/ 16 MAI	02 70190 459	
							39.00-
FRÉDÉRIC BOIVIN BOI01	04-07-18	12970 COURS	G/L	39.00	SALAIRE ARBITRE ET/OU JUGE DE LIGNE / 16 MAI	02 70190 459	
							39.00
ÉRIC LACHANCE LACH45	04-07-18	12971 COURS	G/L	40.00	CCU 28 JUIN 2018	02 11000 143	
							40.00
M. SYLVAIN POUSSARD POUS50	04-07-18	12972 COURS	G/L	40.00	CCU 28 JUIN	02 11000 143	
							40.00
MARTIN DESROCHERS DES55	04-07-18	12973 ANNULE	G/L	40.00	CCU 29 JUIN 2018	02 11000 143	
							40.00
MARTIN DESROCHERS DES55	04-07-18	12973 ANNULE	G/L	40.00-	CCU 29 JUIN 2018	02 11000 143	
							40.00-
M. LUC BERGERON BERG50	04-07-18	12974 COURS	G/L	40.00	CCU 28 JUIN 2018	02 11000 143	
							40.00
MARTIN DESROCHERS DES55	04-07-18	12975 COURS	G/L	40.00	CCU 28 JUIN 2018	02 11000 143	
							40.00
ROXANE PROULX PROU50	09-07-18	12977 COURS	G/L	162.43	DÉPENSES MARCHÉ (semaine 1 et 2)	02 70190 490	
							162.43
LES JARDINS DE LA CÔTE-DO JAR50	09-07-18	12978 COURS	G/L	9.00	FACTURE 958710	02 70190 490	
							9.00
FRAISIÈRE ROU.G.I ROU50	09-07-18	12979 COURS	G/L	55.50	FACTURE 2007	02 70190 490	
							55.50
LES JARDINS DU CANTON LTÉ LES51	09-07-18	12980 COURS	G/L	31.00	DÉPENSES MARCHÉ / FACTURE 692748	02 70190 490	
							31.00
ETHIER SAMUEL ETH50	09-07-18	12981 COURS	G/L	22.97	ACHATS DIVERS CAMP DE JOUR	02 70140 499	
							22.97
RICHARD LECOMPTE	09-07-18	12982 COURS	G/L	16.09	AUTRES / INSECTICIDE	02 19000 499	

DATE 31-07-2018 10:03

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES

PAGE 3

IMPRIME LE: 08-08-2018

BANQUE - COMPTE GENERAL (54 11200 000)

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

DETAILLE

DU 01-07-2018 AU 31-07-2018

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
LEC55					INSPECTEUR		
							16.09
K7TI INC.	09-07-18	12983	COURS	G/L	135.00 DÉPENSES MARCHÉ / FACTUR	02 70190 490	
K7TI50					MSB20180705		
							135.00
SOCIETE CANADIENNE DES PO	09-07-18	12984	COURS	9655171239	278.52 FRAIS DE POSTES	02 13000 321	
SOCI050				9655676552	196.60 FRAIS DE POSTES	02 13000 321	
				9656456259	105.84 FRAIS DE POSTES	02 13000 321	
				9657185282	382.67- FRAIS DE POSTES	02 13000 321	
				9657585266	125.33 FRAIS DE POSTES	02 13000 321	
							323.62
SOCIETE CANADIENNE DES PO	09-07-18	12985	COURS	G/L	925.14 SOMMAIRE FINANCIER SEMAINE DU	02 13000 321	
SOCI42					9 JUILLET		
							925.14
GROUPE ACCISST	12-07-18	12986	COURS	053657	1,149.75 COTISATION CSST 2018	02 19000 499	
GROU20							1,149.75
LA CAPITALE ASSUREUR DE L	12-07-18	12987	COURS	R-0000187975	1,525.69 ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55 13870 000	
CAP50							1,525.69
NICOLE BOULÉ (CONCIERGERI	26-07-18	12988	COURS	G/L	1,573.33 CONCIERGERIE CONTRAT	02 19000 495	
BOUL50							1,573.33
ANNIE BOISVERT	12-07-18	12989	COURS	G/L	20.00 REMBOURSEMENT PARC SAFARI	02 70150 499	
BOI50							20.00
VÉRONIQUE GIRARDIN	12-07-18	12990	COURS	G/L	15.00 REMBOURSEMENT CHANDAIL	01 23473 000	
GIR55							15.00
LES PRODUCTIONS FRISKET	12-07-18	12991	COURS	G/L	945.96 PAIEMENT DÉPOUILLEMENT DE NOEL	02 19000 493	
FRI50					(30%)		
							945.96
MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DU H	13-07-18	12992	COURS	G/L	25.00 ADHÉSION	02 19000 991	
MOU50							25.00
HUGO LATOUR	16-07-18	12993	COURS	G/L	52.00 FACTURE 10 / ACHAT BLEUETS	02 70190 490	
BLEUE50					POUR LE MARCHÉ		
							52.00
K7TI INC.	16-07-18	12994	COURS	G/L	120.00 DÉPENSES MARCHÉ / FACTURE	02 70190 490	
K7TI50					MSB20180712		
							120.00
HUGO LATOUR	25-07-18	12995	ANNULE	G/L	39.00 ACHATS BLEUETS /LE 20 JUILLET	02 70190 490	
BLEUE50							39.00
HUGO LATOUR	25-07-18	12995	ANNULE	G/L	39.00- ACHATS BLEUETS /LE 20 JUILLET	02 70190 490	
BLEUE50					2018 /FACTURE #11		
							39.00-
ROXANE PROULX	25-07-18	12996	ANNULE	G/L	62.72 DÉPENSES MARCHÉ	02 70190 490	
PROU50							62.72
ROXANE PROULX	25-07-18	12996	ANNULE	G/L	62.72- DÉPENSES MARCHÉ	02 70190 490	
PROU50							62.72-
ROXANE PROULX	25-07-18	12997	COURS	G/L	62.72 DÉPENSES MARCHÉ	02 70190 490	
PROU50							62.72
HUGO LATOUR	25-07-18	12998	COURS	G/L	39.00 ACHAT DE BLEUETS MARCHÉ /	02 70190 490	
BLEUE50					FACTURE 11 / 20 JUILLET		
							39.00
RICHARD LECOMPTE	25-07-18	12999	COURS	G/L	194.00 DEPLACEMENTS	02 61000 310	
LEC55							194.00
ETHIER GUY	25-07-18	13000	COURS	000001	23.51 REMBOURS. DE TAXES		
*ETHI001							23.51
MAJFM S.E.N.C.	25-07-18	13001	COURS	000001	10.87 REMBOURS. DE TAXES		
*MAJF001							10.87

DU 01-07-2018 AU 31-07-2018

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
PINSONNEAULT SIMONNE *PINS001	25-07-18	13002 COURS	000001	6.48	REMBOURS. DE TAXES		6.48
K7TI INC. K7TI50	25-07-18	13003 COURS	G/L	120.00	ACHAT MARCHÉ / FACTURE MSB20180718	02 70190 490	120.00
		TOTAUX	63 CHEQUES	12,683.37			

DETAILLE

DU 01-07-2018 AU 31-07-2018

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR										

GRAND TOTAUX	63 PAIEMENTS	12,683.37
--------------	--------------	-----------

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
AQUA01	AQUATECH					
2018-06-30	056660	2018-06-30	2018-06-30		ENTENTE FORFAITAIRE	1 690.13
2018-07-31	056894	2018-07-31	2018-07-31		ENTENTE FORFAITAIRE	1 690.13
					Total suggéré :	3 380.26
ATSC50	ATS CONTAINER SERVICES					
2018-04-13	200969	2018-05-07	2018-04-30		CONTENEUR GARAGE MUN	4 593.25
					Total suggéré :	4 593.25
AUTO61	AUTOBUS RACINE LTÉE					
2018-06-26	3213	2018-07-26	2018-06-30		VOYAGE CAMP JOUR PAR	218.45
					Total suggéré :	218.45
AUTO63	LES AUTOBUS E. MÉNARD ET FILS					
2018-07-30	22141	2018-08-30	2018-07-31		SORTIES CAMP JOUR	264.44
2018-07-30	22158	2018-08-30	2018-07-31		SORTIES CAMP JOUR	396.66
2018-07-30	22186	2018-08-30	2018-07-31		SORTIES CAMP JOUR	396.66
2018-07-30	22211	2018-08-30	2018-07-31		SORTIES CAMP JOUR	264.44
					Total suggéré :	1 322.20
BELL52	BELL GAZ LTÉE					
2018-07-31	956080	2018-08-31	2018-07-31		LOCATION BOUTEILLE 0	3.45
2018-07-31	956081	2018-08-31	2018-07-31		LOCATION BOUTEILLE 4	2.30
					Total suggéré :	5.75
BMR50	BMR GROUPE YVES GAGNON					
2018-07-11	2573161	2018-08-11	2018-07-31		PAILLIS CÈDRES NOIR	85.66
2018-07-12	2573724	2018-08-12	2018-07-31		PAILLIS CÈDRES NOIR	102.79
					Total suggéré :	188.45
BRAM50	BRAULT MAXTECH INC.					
2018-07-12	14528	2018-08-05	2018-07-31		ENTRETIEN ÉGOÛT	644.22
					Total suggéré :	644.22
CAP50	LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADM. PUBLIQUE					
2008-07-31	R-3333192768	2008-07-31	2008-07-31		PRIMES ASSURANCE COL	1 525.69
					Total suggéré :	1 525.69
CHEM50	CANADIEN NATIONAL					
2018-07-02	91394718	2018-08-02	2018-07-31		ENTR.RÉSEAU ACTUEL J	992.00
2018-07-31	91401388	2018-08-31	2018-07-31		ENTRETIEN RÉSEAU	992.00
					Total suggéré :	1 984.00
CORP50	STAPLES AVANTAGE					
2018-07-05	47903261	2018-08-05	2018-07-31		PAPETERIE BUREAU	101.19
					Total suggéré :	101.19
DEPAN50	LE BLAISOIS 2017 INC.					
2018-07-19	2018-07-19	2018-08-19	2018-07-31		ESSENCE CAMION	160.00
					Total suggéré :	160.00

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
DINO50	ANIMATIONS SCIENTIFIQUES PROF.DINO					
2018-07-31	9135	2018-08-24	2018-07-31		ATELIER CAMP JOUR	556.03
					Total suggéré :	556.03
DOM55	DOMAINE POURKI					
2018-07-03	763	2018-08-03	2018-07-31		PAIEMENT FINAL SORTI	447.10
					Total suggéré :	447.10
EBM50	EBM INC.					
2018-06-06	99973	2018-07-06	2018-06-30		CARTOUCHE ENCRE NOIR	404.11
					Total suggéré :	404.11
ECO55	ÉCOLE D'ÉQUITATION 1101					
2018-07-10	2018-07-10	2018-07-31	2018-07-31		SORTIE D'ÉTÉ CAMP JO	490.75
					Total suggéré :	490.75
EMCO55	EMCO CORPORATION					
2018-06-26	24810166-00	2018-07-26	2018-06-30		ASPHALTE FROIDE	391.55
					Total suggéré :	391.55
EMON50	EMONDAGE RICHELIEU INC.					
2018-07-30	101	2018-08-30	2018-07-31		ÉMONDAGE + ABATTAGE	2 443.22
					Total suggéré :	2 443.22
ENSE50	LES ENSEIGNES PERFECTION INC.					
2018-06-08	27643	2018-07-08	2018-06-30		RÉPARATION TABLEAU É	8 709.36
					Total suggéré :	8 709.36
EQU53	EQUIPEMENT GUILLET					
2018-07-18	2007239	2018-08-18	2018-07-31		FAUCHEUSE	480.42
2018-07-23	2007307	2018-08-23	2018-07-31		CHARRUE	24.10
2018-07-25	2007334	2018-08-25	2018-07-31		FAUCHEUSE	46.61
					Total suggéré :	551.13
EQUI60	LES EQUIPEMENTS PASCALI ENR					
2018-07-26	74371	2018-08-26	2018-07-31		GÉNÉRATRICE GARAGE	92.26
					Total suggéré :	92.26
GEMSP50	JMP HAIE EXPERT					
2018-07-26	EF00121	2018-07-31	2018-07-31		TAILLE HAIES ET ARBU	155.22
2018-07-26	EF00122	2018-07-31	2018-07-31		TAILLE HAIES ET ARB	287.44
2018-07-26	EF00123	2018-07-31	2018-07-31		TAILLE HAIES ET ARBU	114.98
					Total suggéré :	557.64
GENE50	GENERATRICE DRUMMOND					
2018-07-17	VL9199	2018-08-17	2018-07-31		ENTRETIEN PRÉVENTIF	1 055.72
					Total suggéré :	1 055.72
GEST65	GESTION PARASITAIRE DE L'ESTRIE INC.					
2018-07-01	1390	2018-08-01	2018-07-31		ENTENTE TRAITEMENT E	891.06
					Total suggéré :	891.06

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
GHBE50	G.H. BERGER LTEE					
2018-06-07	56422	2018-07-07	2018-06-30		RÉPARATION 6 ROUES M	105.58
2018-07-06	56423	2018-08-06	2018-07-31		VÊTEMENTS TRAVAIL MI	195.43
					Total suggéré :	301.01
GRAV45	GRAVURE MALITYNE					
2018-07-13	00709	2018-08-13	2018-07-31		AFFICHE VÉHICULE INS	126.47
					Total suggéré :	126.47
HMIL50	H. MILOT INC.					
2018-06-08	B78848	2018-07-08	2018-06-30		POIGNÉE POUR GRADER	28.74
					Total suggéré :	28.74
HYDR50	HYDRO-QUEBEC					
2018-06-19	610901945285	2018-06-19	2018-06-19		ÉGOÛTS PAYE INTERN.0	771.44
2018-06-19	614502070779	2018-06-19	2018-06-19		GARAGE MUNICIPAL PAY	474.68
2018-06-18	616301881813	2018-06-18	2018-06-18		HÔTEL DE VILLE PAYE	1 333.01
2018-07-17	623502096167	2018-07-17	2018-07-17		PAYE INTERNET 24-07-	1 103.10
2018-07-02	629801855579	2018-07-02	2018-07-02		CLIGNOTANT PAYER INT	51.83
2018-07-02	644201825662	2018-07-02	2018-07-02		MINI PARC PAYE INTER	20.73
2018-07-02	644201825663	2018-07-02	2018-07-02		LUMIÈRES RUES PAYE I	2 370.34
2018-07-09	676601735456	2018-07-09	2018-07-09		THERMOPOMPE PAYE INT	1 404.55
2018-07-20	680201732172	2018-07-20	2018-07-20		PAYE INTERNET 07-08-	27.99
2018-06-20	684701690408	2018-06-20	2018-06-20		TABEAU ÉLECTR.PAYE	28.82
					Total suggéré :	7 586.49
LIBR45	LIBRAIRIE MODERNE					
2018-07-05	614862	2018-08-05	2018-07-31		VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	252.59
2018-07-13	617085	2018-08-13	2018-07-31		ACHAT VOLUMES	151.99
2018-07-31	622322	2018-08-31	2018-07-31		VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	52.34
					Total suggéré :	456.92
LOC50	LOCATION ST-JEAN INC.					
2018-07-13	367732-0001A	2018-08-13	2018-07-31		LOCATION TARIÈRE HYD	139.63
					Total suggéré :	139.63
LOI50	LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE					
2018-06-28	15221	2018-07-28	2018-06-30		FORMATION LOISIRS	160.97
					Total suggéré :	160.97
LONG50	LONGTIN ET FILS INC					
2018-07-17	07890	2018-08-17	2018-07-31		MAZOUT 2 GYMNASSE	2 083.80
2018-07-17	07891	2018-08-17	2018-07-31		DIESEL CLAIR GARAGE	2 654.77
					Total suggéré :	4 738.57
MATE50	MATÉRIAUX DISTAN					
2018-06-29	17801	2018-07-29	2018-06-30		TUYAUX POUR MONTÉE B	1 725.12
2018-07-04	17845	2018-08-04	2018-07-31		TUYAUX MONTÉE BREAU	1 080.57
					Total suggéré :	2 805.69

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
MICH65	MICHELINE L. FORTIN					
2018-07-03	974109	2018-08-03	2018-07-31		RÉPARATION VOLUMES	12.00
					Total suggéré :	12.00
MINI50	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC					
2018-07-04	DAS JUIN 2018	2018-07-04	2018-07-04		DAS JUIN PAYE INTERN	8 333.90
					Total suggéré :	8 333.90
MIX50	CLIMATISATION MIXAIR INC.					
2018-07-09	053265	2018-08-09	2018-07-31		UNITÉ BIBLIOTHÈQUE	103.48
					Total suggéré :	103.48
MONT50	MONTY SYLVESTRE CONSEILLER JURIDIQUE INC					
2018-07-19	0000010885	2018-08-19	2018-07-31		HONORAIRES GÉNÉRAL P	233.90
					Total suggéré :	233.90
MRCH50	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU					
2018-07-01	CRF1800082	2018-08-01	2018-07-31		QUOTE PART ORDURES J	14 256.39
2018-06-08	CRF1800261-1	2018-07-08	2018-06-30		PAYE INTERNET 05-07-	1 050.00
2018-06-22	CRF1800268-1	2018-07-22	2018-06-30		PLAN DE ZONAGE PAYE	24.00
2018-07-11	CRF1800283	2018-08-11	2018-07-31		PAYE INTERNET 07-08-	24.00
					Total suggéré :	15 354.39
MUNI50	MUN.ST-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX					
2018-07-05	18114	2018-08-05	2018-07-31		GARDE EXTERNE	1 481.95
2018-07-11	18116	2018-08-11	2018-07-31		PREMIERS RÉPONDANTS	404.75
2018-07-11	18118	2018-08-11	2018-07-31		ACCIDENT ROUTE	731.63
2018-07-11	18119	2018-08-11	2018-07-31		ALARME INCENDIE	928.44
2018-07-11	18120	2018-08-11	2018-07-31		INSTALLATION ÉLECTRI	909.17
2018-07-08	18000 JUILL.18	2018-08-08	2018-07-31		QUOTE PART INCENDIE	10 664.37
2018-07-11	18117-1	2018-08-11	2018-07-31		PREMIERS RÉPONDANTS	490.35
					Total suggéré :	15 610.66
NETT50	NETTOYEUR MARTIN					
2018-07-26	272319	2018-08-26	2018-07-31		NETTOYAGE VÊTEMENTS	45.59
					Total suggéré :	45.59
PAPY050	PAPYRUS ENR.					
2018-07-03	012313	2018-08-03	2018-07-31		LE BLAISOIS	2 439.77
					Total suggéré :	2 439.77
PARI50	ANDRE PARIS INC.					
2018-07-31	F2808	2018-08-31	2018-07-31		DÉBROUSSAILLAGE	6 070.68
					Total suggéré :	6 070.68
PAS50	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PMA					
2018-07-17	00261457	2018-08-17	2018-07-31		ALIMENTS CAMP DE JOU	70.30
2018-07-10	00687846	2018-08-10	2018-07-31		JUS LIQUEURS BIBLIOT	27.86
					Total suggéré :	98.16

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
PEPI50	PEPINIERE JACQUES-CARTIER					
2018-07-06	150904	2018-08-06	2018-07-31		PAILLIS CÈDRE EDIFIC	68.99
					Total suggéré :	68.99
PGSY50	PG SOLUTIONS INC.					
2018-07-24	FO09979	2018-08-24	2018-07-31		CHÈQUES PAYABLES	302.27
2018-07-25	STD33149	2018-08-25	2018-07-31		DISQUE DUR EXTERNE	446.92
					Total suggéré :	749.19
PRESS50	CORPORATION PRESSE COMMERCE					
2018-07-27	R0531R-1	2018-08-27	2018-07-31		RENOUVELLEMENT ANNUE	279.92
					Total suggéré :	279.92
PURO50	PUROLATOR COURRIER LTEE					
2018-06-29	438474536	2018-07-29	2018-06-30		AUBIN ST-PIERRE	5.26
					Total suggéré :	5.26
QUIN50	QUINCAILLERIE FLEURY INC.					
2018-07-01	8014	2018-08-01	2018-07-31		QUNCAILLERIE GARAGE	180.51
2018-06-01	8688	2018-07-01	2018-06-30		ARTICLES QUINCAILLER	233.48
					Total suggéré :	413.99
RECE50	RECEVEUR GENERAL DU CANADA					
2018-07-04	DAS JUIN 2018	2018-07-04	2018-07-04		DAS JUIN PAYE INTERN	3 698.79
					Total suggéré :	3 698.79
SERR50	SERRURIER CHAMBERLAND					
2018-07-16	29243	2018-08-16	2018-07-31		RÉPARER PORTE ARRIÈR	239.15
					Total suggéré :	239.15
SERV16	SERVICES DE CARTES DESJARDINS					
2018-06-29	JUIN S.LOUBERT	2018-06-30	2018-06-30		VISA SOPHIE LOUBERT	508.43
2018-06-29	N.BOULE JUIN	2018-06-30	2018-06-30		VISA NICOLE BOULÉ PA	66.66
					Total suggéré :	575.09
SIMSTM50	LES ENTREPRISES SIMON STE-MARIE INC.					
2018-07-16	217	2018-08-16	2018-07-31		ÉCLAIRAGE TERRAIN DE	970.97
					Total suggéré :	970.97
SOCI050	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES					
2018-07-03	9658162083	2018-08-03	2018-07-31		CALENDRIER-MARCHÉ ET	381.15
2018-07-30	9660689375	2018-08-30	2018-07-31		AVIS ET PUBLIPOSTAGE	498.19
					Total suggéré :	879.34
SPO50	GROUPE SPORTS-INTER PLUS					
2018-07-05	3106712	2018-08-05	2018-07-31		PEINTURE AEROSOL BLA	943.51
					Total suggéré :	943.51
SRS050	SRS PLUS					
2018-07-04	008825	2018-08-04	2018-07-31		T-SHIRT CAMP JOUR	143.72
					Total suggéré :	143.72

MUNICIPALITE DE ST-BLAISE

<u>Date facture</u>	<u>Facture</u>	<u>Date due</u>	<u>Date paiement</u>	<u>Date chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Solde</u>
STEAM50	STEAMATIC.CA					
2018-07-16	1742-A	2018-08-16	2018-07-31		RAFRAÎCHIR BOITES AR	574.88
					Total suggéré :	574.88
STJEA50	PIECES D'AUTO ST-JEAN INC.					
2018-07-06	106504	2018-08-06	2018-07-31		ADAPTATEUR GMC SIERR	9.06
2018-07-13	1-5675279	2018-08-13	2018-07-31		COLLIER DE S PARC 8I	15.18
2018-07-18	1-5676194	2018-08-18	2018-07-31		PRESTONE TRACTEUR	266.65
					Total suggéré :	290.89
TELU50	TELUS MOBILITE					
2018-07-05	22236138086	2018-08-05	2018-07-31		CELULAIRE MICHEL ET	83.84
					Total suggéré :	83.84
TOIL50	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT					
2018-07-06	106504	2018-07-31	2018-07-31		LOCATION 4 SEMAINES	287.44
2018-07-20	106961	2018-07-31	2018-07-31		VIDANGE TOILETTE POR	155.22
2018-07-31	107242	2018-07-31	2018-07-31		LOCATION 4 SEMAINES	287.44
					Total suggéré :	730.10
TRAF50	TRAFFIC INNOVATION					
2018-07-31	00413188	2018-08-31	2018-07-31		AFFICHEUR DE VITESSE	632.36
					Total suggéré :	632.36
TVAE50	T.V.A. ÉLECTRIQUE INC.					
2018-07-11	11064	2018-08-11	2018-07-31		VÉRIFICATION ÉCLAIRA	86.23
					Total suggéré :	86.23
VIDE50	VIDÉOTRON					
2018-07-27	75491765 AOOUT	2018-08-27	2018-07-31		PAYE INTERNET 07-08-	53.98
2018-06-22	75491765 JUILL.	2018-07-22	2018-06-30		CAMERA FIL DE L'O PA	53.98
					Total suggéré :	107.96
WUR50	WURTH CANADA LTÉE					
2018-05-09	23081966 CRÉDIT	2018-05-09	2018-05-09		MOUSSE À PNEU	-169.14
2018-06-11	23123004	2018-07-11	2018-06-30		ASSORT.VIS PERCANTE	260.81
2018-07-16	23166132	2018-08-16	2018-07-31		ROULEAU SERVIETTES E	147.36
					Total suggéré :	239.03
YVON50	YVON GIRARD					
2018-07-06	018508	2018-08-06	2018-07-31		CAFÉ	16.00
2018-07-12	018511	2018-08-12	2018-07-31		EAU ET CAFE	36.50
2018-07-26	018515	2018-08-26	2018-07-31		CAFÉ GARAGE	32.00
					Total suggéré :	84.50
					Grand total :	107 158.12
111 enregistrement(s)						